ALCOOL-INFO

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

COMMENT LUI ANNONCER MON DEPART PROCHAIN

Par Profil supprimé Postée le 08/01/2015 18:45

Au bout de 10 ans de vie commune je n'en peux plus
Mon compagnon est depressif et surtout alcoolique
Hospitalise a maintes reprises
Suivi en alcoologie et en psy il envisage une cure et j'esper une post cure a la suite
Je cherche a partir ma vie est devenue un enfer et mon entourage me le reproche
La famille est au courant de ma decision de partir mais comment lui annoncer a lui
Il me fait du chantage au suicide
Defenestration en 2012 suite a une overdose de medocs et d'alcool
Il s'en est sorti et a recommence a boire 3 mois apres
Bref quelle galere
Merci d'etre a l'ecoute de l'entourage qui subit

Mise en ligne le 11/01/2015

Bonjour,

Vous décrivez une situation où vous ne supportez plus le quotidien avec votre compagnon, tant son mal-être et votre impuissance sont devenus insoutenables. Compte tenu de sa fragilité psychologique, ainsi que de la votre, il est en effet difficile de savoir comment exprimer votre choix de partir.

Il nous semble essentiel que vous puissiez avoir un réel échange approfondi à ce sujet, ne pouvant pas vous donner de pistes de réflexion sans avoir plus d'éléments de compréhension sur la situation. Vous pouvez pour cela nous contacter via le Chat (dans la colonne de droite de la page d'accueil de notre site internet), ou par téléphone tous les jours de 8h à 2h au 0980.980.930 (appel anonyme et non surtaxé).

Si vous en ressentez le besoin et pensez pouvoir effectuer cette démarche, sachez que vous avez aussi la possibilité d'aller rencontrer des professionnels spécialisés dans un centre de soins en addictologie. Des psychologues, par exemple, y proposent des entretiens individuels et réguliers, gratuits et confidentiels, ce qui vous permettrait de ne plus rester seule, et ainsi d'être soutenue et conseillée sur la conduite à tenir pour vous préserver.

N'ayant pas connaissance de votre situation géographique, vous pouvez obtenir une adresse soit en nous contactant à nouveau, soit à travers la section "adresses utiles" dont nous vous indiquons le lien ci-dessous. Après avoir indiqué votre ville et votre département, vous aurez à sélectionner l'item "soutien familial" dans la catégorie "soin", ce qui vous permettra d'avoir accès aux structures qui accueillent l'entourage des consommateurs.

Cordialement.

En savoir plus :

- Adresse utiles